

Séance du 09 décembre 2021

Date de convocation : 23 novembre 2021

Délibération n° **2021_080**

Objet : **Modification du prix de vente des lots de l'extension du lotissement le Champ du Four et achat d'une bande de terrain pour la voirie servant à l'accès du lotissement**

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué (23/11/2021) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier TAURISSON.

PRESENTS: Olivier TAURISSON, Patrick AGUILHON, Patrick BOULET, Olivier ROUMEJON, Pierre DEBIEN, Valérie MALZAC, Johan ALBERT, Cécile AMBLARD, Anne-Marie MILHAU, Sylvie TRAUCHESSEC

ABSENT :

PROCURATION : TILLIER Charlyne par ALBERT Johan

En exercice : 11 Présents : 10 Absent(s) : 0 Présent(s) non votant(s) : Procuration(s) :
Charlyne TILLIER par Johan ALBERT

Secrétaire : Patrick AGUILHON

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2021_056 du 25 juin 2021 le Conseil Municipal avait fixé le prix de vente des lots de l'extension du lotissement communal le Champ du Four.

Les travaux de viabilisation de l'extension du lotissement du Champ du Four sont achevés.

Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation suite au bornage définitif du 5 octobre 2021.

Il convient également de fixer le prix d'achat d'une bande de terrain propriété de M. André BADAROUX afin d'y réaliser la voirie d'accès au lotissement. L'emprise du terrain suite au bornage est de 994 mètres.

Le montant de l'opération s'élève à 249 176 € TTC pour une superficie à commercialiser de 4 663 m² (6 lots).

Le prix de vente proposé par la commune est de 60 € TTC le m² constructible et de 35 € TTC le m² non constructible.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente définitif des lots.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE de vendre les lots en tenant compte des surfaces constructibles et des surfaces non constructibles de chaque lot.

FIXE le prix de vente définitif de chaque lot comme suit :

LOTS	Surface constructible	Montant	Surface non constructible	Montant	PRIX TOTAL DES LOTS TTC
1	875	52 500 €	137	4 796 €	57 296 €
2	589	35 340 €	45	1 575 €	36 915 €
3	616	36 960 €	14	490 €	37 450 €
4	714	42 840 €	75	2 625 €	45 465 €
5	542	32 520 €	252	8 821 €	41 341 €
6	450	27 000 €	354	12 391 €	39 391 €
	3 786 m²	227 160 €	877 m²	30 698 €	257 858 €

VALIDE l'achat d'une bande de terrain propriété de M. André BADAROUX d'une contenance de 994 m² afin d'y réaliser la voirie d'accès au lotissement pour un prix d'achat de 4.57 € TTC du m² soit une somme de 4 542.58 €.

AUTORISE le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots et à l'achat d'une bande de terrain.

LOZERE

Date de réception de l'AR: 14/12/2021

048 214800202-20211209-2021_080-DE

NOMME comme notaire pour les actes de ventes : l'étude notariale de Maître Rose-Anne BAZERIES-BLANC -
48000 MENDE -

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Brenoux, le 09 décembre 2021

Le Maire,

Olivier TAURISSON

certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération transmise en Préfecture
et affichée le **14 DEC. 2021**

